



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoint au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, , M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Claude PREVOST, Mme Sandrine MOURET, M. Pascal AMBROISE, conseillers municipaux,

Absents : M. Serge BLIN

Pouvoirs : Mme Pascale BEAUCHENE donne pouvoir à Mme F. BALTHAZARD,
Mme Sophie CAMPISCIANO donne pouvoir à M. B. JULIENNE,
Mme Martine MONTARON donne pouvoir à Mme D. GUILLAN,
Mme Marie-France LAUNET donne pouvoir à M. R. JEANNOT.

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir : 4

2023-02-13/05

**OBJET : Approbation de la convention de soutien aux associations
Saint-Aubinoises**

Rapporteur : Zaïme ALI-BELHADJ

VU la loi n°2000-321 en date du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2001-495 en date du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

091-219105384-20230213-2023-02-13-05-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2023

VU la délibération en date du 17 décembre 2019 relative à l'approbation de la convention type de soutien aux associations Sainte-Aubinoise,

VU la délibération en date du 22 novembre 2022 relative à l'approbation de la convention de soutien à l'Association des Habitants de Saint Aubin (AHSA),

VU l'avis du bureau municipal en date du 31 janvier 2023,

CONSIDERANT le projet de convention type, mis à jour, joint en annexe de la présente délibération,

Entendu l'exposé

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,

APPROUVE la mise à jour de la convention de soutien avec les associations saint-aubinoises.

DIT que cette convention de soutien devra être signée chaque année par les associations concernées et la commune.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 13 février 2023

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification. Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

